

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE #6 :  
GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE  
GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

## Modules de formation eau et assainissement en milieu rural et périurbain francophone



### MODULE #3

La démarche de mise en œuvre d'un service  
d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

# Module #3

## La démarche de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

---

### OBJECTIF

L'objectif du **MODULE 3** est de présenter une démarche générale de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tout comme le recommande la cible 6.b des Objectifs de développement durable, ce chapitre mettra l'accent sur la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, et en particulier la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ce module présente sommairement les principales étapes de mise en œuvre, depuis la sensibilisation jusqu'au suivi/évaluation, en passant par la mise en place de cadres de concertation et la planification du service d'eau potable et d'assainissement. Il revient sur les enjeux, défis et bonnes pratiques. Une telle démarche est fondamentale afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle pour l'atteinte de l'ODD 6.

### MODULES DE FORMATION EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN FRANCOPHONE

Les modules de formation eau et assainissement de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et de l'Office international de l'eau (OIEau) sont élaborés dans le cadre de l'Initiative-Eau de la Francophonie (I-Eau) et du Projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF). Ils ont été rédigés grâce à l'appui financier de la Région Nouvelle-Aquitaine (France) et de l'IFDD.

L'objectif de ce projet est de fournir les informations de base aux acteurs francophones de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et périurbain, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Sous forme d'autoformation et d'autoévaluation, ces modules proposent de l'information technique vulgarisée et illustrée, s'adressant autant aux autorités locales, aux ONG, ou à tous les autres acteurs publics et privés engagés dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

Ces modules ont été conçus pour être diffusés initialement sur Médiaterre, la plateforme d'information sur le développement durable de l'IFDD, permettant un outil d'apprentissage et un lieu d'échange de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement.

Axé sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), chaque module traite d'un ou de plusieurs cibles spécifiques de l'ODD 6.

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. POURQUOI UNE DEMARCHE GLOBALE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'EAU POTABLE ET/OU D'ASSAINISSEMENT .....	4
1.1 L'eau et l'assainissement : pilier du développement durable.....	4
1.2 Les services déconcentrés exigent l'adhésion et la mobilisation de la population.....	5
1.3 Durabilité à – très – long terme .....	5

# 1. POURQUOI UNE DEMARCHE GLOBALE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'EAU POTABLE ET/OU D'ASSAINISSEMENT

---

## 1.1 L'eau et l'assainissement : pilier du développement durable

Le lien entre l'accès à l'eau potable et l'assainissement, l'énergie, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'économie et le développement humain n'est plus à démontrer. La Déclaration de la Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio+20, souligne « l'importance capitale de l'eau et de l'assainissement pour les trois dimensions du développement durable », et précise que dans une perspective d'économie verte, il faut être conscient du « rôle clef que les écosystèmes jouent dans la préservation de l'eau, que ce soit en quantité ou en qualité ».

Pour plusieurs pays membres de la Francophonie, le stress hydrique (manque d'eau) demeure une réalité quotidienne. Ces pays font face aujourd'hui à des défis croissants : urbanisation, industrialisation, salinisation, changements climatiques, etc. Selon le 5e rapport du GIEC, la hausse des émissions de gaz à effet de serre accroît considérablement les risques qui pèsent sur les ressources en eau douce, et l'Afrique est l'une des régions les plus touchées. La modification du climat transforme les systèmes hydrologiques et perturbe les ressources en eau. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la baisse de la disponibilité et de la qualité de l'eau douce: la hausse des températures; la hausse de charge en sédiments, éléments nutritifs et polluants provenant de fortes pluies; la hausse de la concentration des polluants pendant les sécheresses; l'interruption temporaire des unités de traitement pendant les inondations, etc. Plus du tiers des réserves d'eau douce souterraines seraient déjà surexploitées.

Si l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne relevait que de la sphère technique, il y a longtemps que les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** auraient été atteints et dépassés. Le fait que le secteur de l'eau et de l'assainissement ne peut pas être traité de façon distincte sans prendre en compte ses liens intrinsèques avec son environnement physique et humain, préfigure que la mise en place d'un service d'eau potable et/ou d'assainissement ne peut pas être planifié isolément. En milieu rural, l'expérience démontre que les enjeux de l'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement améliorées, sont également – voire avant tout – d'ordre social, environnemental, économique, culturel, et de gouvernance : ce sont les principaux piliers du développement durable.

En effet, même dans les régions soumises à un stress hydrique, des solutions techniques adaptées existent. Souvent, les contraintes d'accès à l'eau potable ne sont ni une question de disponibilité de l'eau, ni même une question financière. Des difficultés supplémentaires d'accès à l'énergie ou le sous-financement du secteur peuvent expliquer qu'encore aujourd'hui, environ 780 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.

Choisir et adopter la solution technique la plus appropriée, prévoir la forme de paiement de l'eau, réaliser les travaux en respectant la législation en vigueur sont autant de paramètres fondamentaux pour la réussite de la mise en place d'un service d'eau potable ou d'assainissement, tel que décrit dans le chapitre 2 (voir le prochain chapitre). Mais il est également fondamental que ces étapes s'inscrivent dans une démarche globale, depuis l'identification du besoin, la sensibilisation de la population, la planification du projet et du service, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Pour la mise en place et la gestion d'un service eau/assainissement, tous ces enjeux font partie du succès.

## 1.2 Les services déconcentrés exigent l'adhésion et la mobilisation de la population

Dans le cadre d'un plan de développement local, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est souvent l'un des secteurs prioritaires. Puisque ce secteur est de plus en plus déconcentré dans les pays de l'espace francophone, notamment, la gestion et le financement du service d'eau/assainissement seront entièrement de la responsabilité des autorités locales et de la population en général. Un excellent projet d'adduction d'eau sur le plan technique qui n'aurait pas été débattu, choisi, et accepté par la population locale serait voué à l'échec à plus ou moins court terme. Une démarche où on a inclus tout le monde pour la planification et la mise en œuvre du service d'eau/assainissement permettra l'adhésion de toute la communauté et des parties prenantes à la gestion et au financement du service. En matière de développement local, et en particulier en matière d'eau/assainissement, la démarche de mise en œuvre du service est aussi importante que le service lui-même : la forme est aussi importante que le fond.

## 1.3 Durabilité à – très – long terme

Tel que mentionné précédemment, un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural, en plus de répondre à des besoins divers de la population locale (santé, environnement, économie, etc.), fera face à des défis croissants : urbanisation, pollution, exploitation durable de la ressource, changement climatique, croissance démographique, etc. À ce titre, il est primordial que la population et les autorités locales, qui ont la charge et la responsabilité du service, soient non seulement en mesure de gérer et d'entretenir le service en l'état, mais puissent également anticiper les difficultés à venir, augmenter la taille du réseau pour répondre à la croissance de la demande, assurer la protection à long terme de la source d'eau potable, adopter de nouvelles technologies plus adaptées, assurer un suivi à long terme des infrastructures et leur entretien préventif, etc. Si bon nombre de services d'eau et assainissement ont pu voir le jour grâce au soutien financier d'organisations de la société civile, de l'État ou de partenaires techniques et financiers extérieurs, ce qui est visé par la décentralisation et la déconcentration du secteur eau et assainissement, c'est la durabilité à très long terme du service, son autonomie financière, voire sa duplication.

Pour atteindre un tel niveau de gestion, et pour que les autorités locales soient en mesure de faire face aux défis à venir, l'implantation seule du service n'est pas suffisante ; elle doit être accompagnée de formations, de sensibilisation, d'appui-conseil, de suivi, de partage de bonnes pratiques. Une bonne démarche de mise en place d'un service eau/assainissement doit pouvoir prendre en compte ces aspects dès la première étape. En travaillant à une meilleure planification locale et à une prise en compte effective des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** dans les plans locaux de développement, en sensibilisant, en formant et en renforçant les connaissances des acteurs de l'eau et de l'assainissement et des élus locaux, en appuyant la mise en œuvre de projets de démonstration portés par les collectivités locales, et en accompagnant à moyen terme la mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation, nous pouvons parvenir non seulement à une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle locale, mais également au développement durable de toute la collectivité, dans d'autres secteurs.

L'eau et assainissement, et le renforcement de la gouvernance locale, sont des vecteurs de développement durable. Une démarche appropriée permettra non seulement de donner un accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais également d'en garantir sa pérennité face à des enjeux et des

défis croissants. En ce sens, la démarche proposée n'est pas foncièrement spécifique au service d'eau potable/assainissement, et peut aussi s'appliquer pour tout projet de développement local.